



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Déclaration de l'Ordre des urbanistes du Québec
en vue d'un aménagement du territoire intégrant le développement durable

RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AU QUÉBEC

«L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont indispensables au Développement Durable¹, aujourd'hui compris comme l'organisation prudente de l'espace commun qui est une des ressources les plus rares dans les parties les plus convoitées des territoires où se concentre la civilisation. Ils impliquent le travail d'équipes multidisciplinaires, engageant toutes sortes de savoirs et de savoir-faire, à plusieurs échelles et dans des processus de longue durée.»²

Les urbanistes jouent un rôle central dans la réalisation d'un développement durable dans tous les milieux et territoires. Leurs interventions s'appuyant sur une approche multidisciplinaire visent à assurer la qualité de vie et l'harmonisation des activités humaines en tenant compte des besoins des citoyens et collectivités ainsi que des environnements naturels et bâtis.

Dans le contexte québécois, l'adoption, en avril 2006, de la *Loi sur le développement durable*, sa mise en œuvre à l'aide d'une *Stratégie gouvernementale de développement durable*, en 2008, ainsi que l'important remaniement de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, actuellement en cours, offrent une occasion d'adapter le cadre législatif de l'aménagement du territoire au Québec aux défis posés par un nécessaire virage vers le développement durable.

RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AU QUÉBEC LES CONSTATS

Comme en Occident, le Québec a connu au cours de la deuxième moitié du XXe siècle une mutation profonde et accélérée de son mode d'occupation du territoire. L'industrialisation massive, le développement des services dans les régions urbaines, la mécanisation de l'exploitation des ressources naturelles (mines, forêts, pêches) et de l'agriculture ont bouleversé la répartition et le mode de vie des populations. Le modèle d'urbanisation dominant, caractérisé par un développement urbain de faible densité à l'extérieur des centres et des modes de transport axés sur l'automobile et le camion, a favorisé un étalement urbain grandissant vers les secteurs agricoles et de villégiature. Cette grande mutation, synonyme de création de richesse, porte son fardeau de conséquences. La dégradation des milieux naturels,

¹ Notion centrale du rapport publié par la Commission Brundtand en 1987 «*Notre avenir à tous*», le développement durable est généralement défini de la façon suivante : «*Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement*» Loi sur le DD, avril 2006

² *La nouvelle Charte d'Athènes 2003 : la vision du Conseil européen des urbanistes sur les villes du 21^e siècle*, Lisbonne 20 novembre 2003



les changements climatiques, la surexploitation des sources d'énergie fossiles, notamment du pétrole, et l'accroissement des inégalités sociales, parmi d'autres, accroissent l'urgence d'appliquer des solutions ayant comme fondement les principes de développement durable.

Le développement durable est au cœur des grands débats et des défis relatifs à l'aménagement du territoire et sa mise en œuvre exigent que les décisions en matière de planification, de localisation et d'aménagement d'infrastructures, d'immeubles ou d'équipements soient plus que jamais tributaires de leurs effets sur l'environnement, l'économie et le tissu social des milieux où ils s'inscrivent. Ces défis, immenses et complexes, sont à la fois locaux et globaux. Dans ce contexte : comment adapter la forme urbaine peu dense bâtie au cours des soixante dernières années à d'autres modèles de transport des personnes et des marchandises ? Comment recréer des milieux urbains mixtes axés sur la qualité de vie dans les centres et limitant l'exclusion sociale ? Comment favoriser la redensification des centres ? Comment assurer la protection des milieux naturels, des secteurs agricoles et des paysages tout en optimisant leur valorisation ? Comment intégrer les enjeux liés aux évolutions démographiques et assurer un équilibre de la vitalité des différentes régions ? Comment lutter contre les changements climatiques tout en s'y adaptant ? Dans quelle mesure les acteurs économiques ou politiques et la société civile sont-ils prêts à relever ces défis, à se polariser et à mettre en place une gouvernance qui applique les principes du développement durable ?

FORME URBAINE - DÉPASSER LES MODÈLES FAVORISANT L'ÉTALEMENT URBAIN

En tolérant l'incessant développement des territoires périphériques des agglomérations, les collectivités québécoises s'enlisent toujours davantage dans la dépendance au transport automobile, grand émetteur de gaz à effet de serre. Les infrastructures routières qu'exige ce mode de développement ont des coûts énergétiques astronomiques, sans parler des coûts de construction et d'entretien ainsi que des dommages irréversibles créés aux milieux naturels et agricoles. Elles sont aussi des obstacles au réaménagement urbain. En effet, la forme urbaine qui en émerge complique la densification du tissu urbain existant et la réunion des conditions permettant l'implantation de quartiers mixtes et diversifiés, de systèmes de transports collectifs efficaces et d'une dynamique intermodale fluide avec les transports alternatifs et actifs permettant de faire des gains énergétiques importants et de réduire les émissions de GES. La mobilité des personnes pose aussi d'autres défis de taille : congestion routière, saturation et sous-financement chronique des réseaux de transports collectifs, temps et ressources accrues consacrés aux déplacements au détriment de la famille; des loisirs et du repos, augmentation des pollutions sonores, visuelles et atmosphériques, accès aux services pour les populations vieillissantes et défavorisées ou ayant des besoins spéciaux et autres.

DÉVITALISATION ET ÉVOLUTION DES MILIEUX RURAUX ET AGRICOLES - LE DÉFI DES RÉGIONS

La dévitalisation des milieux ruraux est un fait inquiétant quant à leur pérennité. L'exode des jeunes épuise les régions de leur force régénératrice. Des terres sont abandonnées, des villages se vident et c'est une partie de l'histoire du Québec qui s'éteint. En même temps, certaines régions gagnent en popularité. L'immigration vient parfois de jeunes des grandes villes, de jeunes retraités ou d'immigrants d'autres pays. De nouveaux modèles d'occupation du territoire se développent, par exemple, résurgence des patrons d'occupations de nos



ancêtres plus proches de la terre et souvent ancrés dans une agriculture de proximité, redécouverte des transports maritime et ferroviaire. Ainsi, la dépendance au pétrole et les difficultés pour les régions d'être compétitives avec les grands centres peuvent être un inconvénient, mais aussi un atout. Une nouvelle dynamique permettant de répondre à l'éclatement des relations et des communications est à créer permettant de retrouver les atouts de ces milieux et d'améliorer les échanges avec l'extérieur.

ÉNERGIE, RESSOURCES, MOBILITÉ – DES ENJEUX PLANÉTAIRES POUR TOUS LES TERRITOIRES

L'énergie et l'épuisement des ressources figurent parmi les enjeux planétaires centraux que ce soit du point de l'environnement (changements climatiques, biodiversité, épuisement des ressources, etc.), du point de vue social (sécurité alimentaire, accès à une énergie fiable, autres) ou du point de vue économique (coût vs dépendance au pétrole, marchandisation de biens collectifs, etc.). Le contexte pétrolier mondial pose un défi de taille au Québec qui comme les autres sociétés nord-américaines, s'est développé sur un modèle de disponibilité du pétrole à bon marché. Or, la dépendance de secteurs névralgiques tel les transports et l'agriculture plonge le Québec, petit joueur, dans une situation précaire au plan de la sécurité énergétique, en plus de présenter une grande menace à son économie et à sa capacité de réduire ses émissions de GES. Par ailleurs, le potentiel en énergies renouvelables et en efficacité énergétique devraient permettre de répondre à l'évolution de la demande pour une période appréciable mais de nouvelles solutions faisant appel au design et à l'aménagement des milieux au-delà des modèles traditionnels sont à considérer dès maintenant.

RESSOURCES, MILIEUX NATURELS, PAYSAGES – UNE LOGIQUE TERRITORIALE FONDAMENTALE

Les préoccupations de conservation des milieux naturels (milieux humides, végétation, cours d'eau, etc.) dans les milieux habités et autres milieux aménagés est récente. La problématique de leur pérennité présente encore beaucoup de zones grises. Leur cohabitation avec des usages jugés incompatibles amène à revoir la planification et les concepts d'aménagement pour intégrer des perspectives nouvelles ex. approches d'architecture verte, initiatives d'agriculture urbaine, révision de lotissements, déplacement des parcs zonés, trame des rues à refaire, etc. Par ailleurs, de nombreuses questions environnementales et relatives à la gestion de ressources comme l'eau (accès, rareté, qualité, gestion par bassin-versant), la forêt ou la biodiversité ont des liens directs avec l'aménagement du territoire et pas toujours au détriment de la qualité de vie et de la protection des milieux et espèces. En outre, à défaut d'outils réglementaires et d'une volonté gouvernementale affirmée, la protection des paysages fait l'objet d'initiatives locales encore limitées, laissant place à des interventions affectant certains paysages emblématiques ou significatifs localement et ce parfois, de façon quasi irrémédiable.

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES – UNE SOCIÉTÉ EN ÉVOLUTION RAPIDE

La grande majorité des pays occidentaux appréhendent un vieillissement de population majeure et un renversement de la pyramide d'âges dans un horizon de temps rapproché. D'autres phénomènes tels l'éclatement des ménages et les écarts grandissants de richesse influenceront l'évolution des milieux. Par ailleurs, équité et diversité sont parmi les clés pour évoluer vers un développement durable. Cette réflexion est à peine amorcée au Québec, mais



intéresse déjà de nombreux intervenants en Amérique du Nord et ailleurs, notamment en Europe. Pensons simplement aux infrastructures polluantes à proximité de milieux constitués d'une clientèle peu favorisée ou aux impacts différenciés des changements climatiques selon les milieux ou pour des populations vulnérables (ilots de chaleur, zones inondables, etc.).

FRAGMENTATION ET SEGMENTATION DES DÉCISIONS – UN DÉFI DE GOUVERNANCE

La fragmentation et la segmentation des décisions, l'incohérence des politiques, des cadres réglementaires lourds et peu flexibles ainsi que des dispositions législatives limitatives constituent des obstacles réels à la mise en œuvre d'un aménagement du territoire plus durable. Le système dans lequel s'inscrivent ces processus de gouvernance repose sur des fondements politiques et fiscaux perpétuant le cercle vicieux entre pression de développement, livraison de services et immobilisations. De plus, différentes politiques et plans d'action publics militent en faveur d'un développement durable ne citons que le Plan d'action 2006-2012 du Québec sur les changements climatiques ou la Politique québécoise sur le transport collectif. Cependant, les moyens de mise en œuvre manquent souvent à l'appel.

RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AU QUÉBEC LES PRINCIPES PRÉCONISÉS

- Promouvoir un développement structuré du territoire, tenant compte de la rareté de l'espace disponible à des fins d'urbanisation, de l'optimisation de l'utilisation de l'espace ainsi que des coûts de capitalisation et d'opération des services et infrastructures publics à mettre en place.
- Favoriser la complémentarité et la coopération entre les municipalités urbaines et rurales notamment en matière d'aménagement du territoire, de transport collectif et de services de proximité en vue d'assurer un développement structuré du territoire.
- Améliorer le régime de protection du territoire et des activités agricoles, diminuer la pression sur le territoire agricole et appuyer l'occupation dynamique du territoire notamment en assurant la protection d'une base territoriale propice à l'agriculture, en favorisant des mesures visant la mise en valeur de la zone agricole dans un contexte périurbain.
- Gérer la forêt comme un tout suivant une vision tenant compte des écosystèmes en intégrant les nouvelles valeurs de la société relativement au développement durable
- Favoriser une approche intégrée du développement pour l'ensemble d'une agglomération urbaine et privilégier la consolidation des zones urbaines existantes, prioriser la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens.
- Viser l'aménagement de milieux de vie diversifiés tant au plan du bâti que de la vie sociale, une plus grande densité et un aménagement «compact» à l'échelle humaine facilitant la mixité et l'équité sociales et ce, à proximité des services répondant à des besoins courants.



- Redévelopper les milieux et adapter le cadre bâti et les services de proximité en fonction des enjeux démographiques et sociaux : intergénérationnel, disqualification de certaines zones urbaines périphériques, besoins en santé et éducation, diversité.
- Considérer le transport collectif comme l'une des voies privilégiées de développement durable :
 - Prévoir un aménagement favorisant l'accès et l'utilisation des transports collectifs et actifs et favorisant les piétons et cyclistes.
 - Favoriser des changements de comportements et des rapports à la mobilité ainsi qu'une intermodalité efficace entre les différents modes de transports.
 - Viser l'accessibilité universelle aux transports collectifs; financements stables et suffisants pour améliorer et accroître l'offre de transports collectifs.
- Donner la priorité aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à des solutions de planification, de construction et de design limitant la consommation des ressources et les GES.
- Dans l'esprit la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* adoptée en juin 2009, définir une gouvernance de l'eau fondée sur une gestion intégrée et concertée des ressources en eau soit notamment :
 - établir la priorité des actions ou projets compte tenu du cumul des impacts sur le milieu³;
 - favoriser la gestion par bassin et l'élaboration de plans directeur de l'eau, dernières approches en lien direct avec l'aménagement du territoire;
 - conférer un statut particulier au Fleuve St-Laurent afin de faciliter sa mise en valeur et sa gestion sur une base de développement durable;
 - définir un réseau d'accès public aux plans d'eau.
- Favoriser la mise en valeur et la protection des paysages ainsi que la biodiversité à partir d'approches adaptées à tous les types de milieux.
- Favoriser une approche synchronisée eu égard à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la mise à jour des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et de la révision de la Loi sur la protection du territoire agricole.
- Favoriser la cohérence des décisions, la participation citoyenne et la concertation des instances.
- Favoriser l'intégration des politiques sectorielles en une vision du développement et de l'aménagement du territoire qui respecte une perspective de développement durable.

³ Politique nationale de l'eau, pp 11 et 12.



- Favoriser l'instrumentation et la mise en application du développement durable par la réalisation de pratiques exemplaires et leur mise en valeur.

RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AU QUÉBEC

LES ENGAGEMENTS

En accord avec sa mission de protection du public et de contrôle de la compétence et de la pratique professionnelle des urbanistes, l'OUQ s'engage à adapter son action en vue de devenir un acteur prépondérant dans l'aménagement du territoire intégrant le développement durable. Ces engagements tiennent compte d'impératifs globaux, de ses membres et du public ainsi que de son rôle d'influence auprès des instances, organisations et décideurs. Ils se traduiront par des actions concrètes.

LA PROTECTION DU PUBLIC

- Communiquer, éduquer et sensibiliser la population en vue de faire évoluer les mentalités et les comportements et d'intégrer les points de vue des citoyens dans une démarche ouverte et démocratique.
- Prise de position publique, sur la base de la présente déclaration et des défis énoncés.
- Faire comprendre et connaître le rôle de l'urbaniste quant à la concrétisation du développement durable.
- Diffuser les engagements déontologiques des urbanistes inscrits au *Code de déontologie des urbanistes* à avoir que, dans ses prestations professionnelles, l'urbaniste doit tenir compte :
 - de l'équilibre des milieux humains, socio-économiques et physiques concernés dans le cadre de son action; il doit toujours considérer l'environnement naturel et construit comme une ressource d'intérêt public, limitée, fragile et irremplaçable.
 - des interventions passées et de leurs conséquences, des projets et travaux en cours et des conséquences prévisibles de ses travaux et recommandations, sur le territoire et la population concernés directement ou indirectement.
 - pour chaque option, orientation, intervention ou projet, des avantages, des inconvénients et des risques potentiels sur le milieu et sur la population concernés incluant, le cas échéant, des mesures d'atténuation des préjudices ou des inconvénients.

LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

- Développer des outils d'information, de sensibilisation et de formation professionnelle pour les urbanistes.
- Adapter la formation professionnelle des urbanistes aux plus récentes connaissances techniques en matière d'aménagement du territoire dans une perspective de développements durable.



- Informer ses membres sur les actions gouvernementales ou autres actions pertinentes visant le développement durable.
- Promouvoir et reconnaître les bonnes pratiques en urbanisme et aménagement du territoire intégrant une perspective de développement durable.
- Promouvoir des outils et moyens pour concrétiser le développement durable dans l'esprit du *Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches DD* tels que : agendas 21, Charte, LEED ND, outils intégrés lors de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

LES PARTENARIATS

- Appuyer les politiques publiques et la mise en œuvre de moyens pour concrétiser un aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.
- Faire le suivi des actions gouvernementales ou autres visant le développement durable.
- Supporter la mise en application de la *Loi sur le développement durable* adoptée par le gouvernement du Québec en avril 2006 et contribuer au *Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches DD*.
- Établir une position constructive sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable* en vue de sa mise en application et sa révision.
- Contribuer à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* en arrimage avec la vision de développement durable préconisée par l'Ordre.
- Réaliser ses engagements pris dans le cadre de la *Déclaration des partenaires associés au développement de la mobilité durable au Québec* soit :
 - Améliorer la connaissance des enjeux de la mobilité durable par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et accroître leur maîtrise de ces enjeux
 - Favoriser les échanges professionnels sur les meilleures pratiques, outils et stratégies en matières de mobilité durable et ce, aux diverses échelles de planification.
- Mettre en œuvre les engagements de l'Ordre dans la *Politique sur les changements climatiques de l'Institut Canadien d'Urbanisme*.
- Établir des ententes de support technique avec les organisations impliquées dans la promotion du développement durable.
- Développer des partenariats et des collaborations avec des organisations civiles et institutionnelles, tel Ouranos, en vue de réaliser des activités de recherche, de sensibilisation, de participation publique et de formation.
- Contribuer à la définition d'indicateurs mesurables suivant une vision globale planifiée à long terme et une coordination des actions de tous les acteurs impliqués.

25 septembre 2009